



**DELIBERATION N° 2022/ 70**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

**Objet : Délibération autorisant le recrutement de 5 agents recenseurs**

Convocation du : 06 octobre 2022

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 12 octobre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 13 octobre 2022

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 13 octobre 2022 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (15) : CHARPENTIER Stéphane, GAILLARD David, DE MACEDO Karine, SFORZI Olivier, MENQUET Céline, GENSSLER Bernard, HAAS Nicole, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, LECLERC Hervé, DUMAS Méliissa, BILBAUT Mathilde, DARME Jean Luc, BEAUX Karine, GERVOT Christian.

Etaient absents excusés représentés (4) : SENNEGON Stéphane donne pouvoir à SFORZI Olivier, FLAIG Béatrice donne pouvoir à MENQUET Céline, GUERIN Sébastien donne pouvoir à DE MACEDO Karine, TEK Delphine donne pouvoir à GERVOT Christian.

Etaient absents excusés non représentés (0) :

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Céline MENQUET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 octobre 2022**

Considérant qu'un recensement de la population pour les communes de moins de 10 000 habitants est obligatoire tous les cinq ans et qu'il interviendra sur la commune du 19 Janvier au 18 Février 2023 ;

Considérant que pour effectuer cette mission, il sera nécessaire de procéder au recrutement de 5 agents recenseurs ;

Considérant que ces 5 agents recenseurs seront rémunérés au SMIC horaire, les congés payés et les heures de formation ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Article 1 : APPROUVE** la création de 5 postes en CDD d'un mois d'agents recenseurs

**Article 2 : INSCRIRE** au budget 2023 les crédits correspondants

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 12 octobre 2022

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Le Maire,**

**Stéphane CHARPENTIER**



**La Secrétaire de séance,**

**Céline MENQUET**

A black ink signature of Céline Menquet.